Fiche-outil pour le comité d'audit

Entretien particulier avec l'auditeur

Audit Committee Institute
Sponsored by the KPMG Board Leadership Center

La plupart des comités d'audit souhaitent rencontrer l'auditeur externe lors d'un entretien privé auquel le management n'assiste pas. Cette démarche permet aux comités d'audit de poser des questions sur des sujets qui peuvent ne pas avoir été traités au cours de l'audit. Cet entretien, qui intervient en général à la fin de la réunion du comité, permet à l'auditeur de faire part en toute liberté et de façon confidentielle de commentaires qu'il n'a pas eu l'occasion de faire lors de l'exposé de ses conclusions sur l'audit.

Cet entretien porte sur un nombre limité de points dans la mesure où, en principe, toutes les questions relatives aux états financiers et aux comptes ont été abordées lors de la réunion générale. Cet entretien peut aussi permettre au comité d'audit d'aborder à nouveau des points sur lesquels ses membres ont trouvé les réponses imprécises, ou ont perçu une gêne de la part de l'auditeur.

Les questions portent en général sur un ou plusieurs des aspects suivants :

- **Les attitudes** : Il s'agit de l'attitude du management concernant l'information financière, le contrôle interne et l'auditeur externe.
- **Les comportements** : Y a-t-il une bonne adéquation des personnes et autres ressources aux besoins des fonctions financières et d'audit interne ?
- **Les relations** : Quelle est la nature des relations existantes entre l'auditeur, le management et les auditeurs internes.
- Des **questions diverses**.

Nous présentons une liste de questions susceptibles d'être posées lors de l'entretien privé avec l'auditeur.

Les attitudes

- Comment décrivez-vous le ton général donné par le management ?
- Comment décrivez-vous les valeurs, l'intégrité et l'éthique du management ?
- Pour quelles raisons pensez-vous que le management n'a pas pris en compte certains ajustements d'audit ?
- Le management prévoit-il de prendre en compte ces ajustements d'audit à l'avenir ?
- Le management a-t-il été coopératif dans la correction des ajustements d'audit ?
- Comment évaluez-vous la qualité de l'information financière de l'entreprise et des informations communiquées à l'extérieur ?
- Existe-t-il des pressions excessives sur le management ou sur le personnel pour atteindre des objectifs financiers ou de résultats conditionnant des primes ou bonus ?
- Existe-t-il des pressions excessives pour répondre à des attentes irréalistes trop agressives de la part d'analystes ou de fonds activistes ?
- Quel est votre avis sur l'attitude du management concernant :
  - les procédures et les contrôles de l'information ;
  - les systèmes et procédures de contrôle interne ?

© 2022 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Les ressources

- Les services comptables et le département d'audit interne ont-ils des effectifs appropriés ?
- Les services comptables et le département d'audit interne disposent-ils d'une gamme suffisante de compétences et d'expérience pour être capables de traiter l'ensemble des transactions réalisées par l'entreprise ?
- Toutes ces personnes ont-elles une compétence suffisante compte tenu de leur rôle ?
- Le management a-t-il répondu convenablement à vos recommandations antérieures ?
- Existe-t-il des domaines sur lesquels l'audit interne devrait concentrer ses analyses ?
- Si l'entreprise ne dispose pas d'une fonction d'audit interne, pensez-vous qu'elle devrait en créer une ?

Les relations

- Estimez-vous avoir reçu une coopération satisfaisante durant votre audit et avoir reçu des réponses complètes et convenables aux questions que vous avez posées ?
- Des informations vous ont-elles été cachées ?
- Le management a-t-il été disponible, ouvert et franc dans ses discussions avec vous ?
- Comment décrivez-vous vos relations avec le personnel des services financiers ? de l'audit interne ? le directeur général ? le directeur financier ?
- Quelle a été la nature d'éventuelles consultations auprès d'autres professionnels ou d'autres auditeurs ?

Questions diverses

- Avez-vous reçu tout ce que vous avez demandé dans des délais corrects ?
- Disposez-vous des délais nécessaires pour mettre en œuvre l'ensemble de vos procédures d'audit ?
- Le niveau d'honoraires dont vous disposez est-il correct ?
- Sur quels points avez-vous passé le plus de temps lors de votre audit ?
- Quelle est la question la plus complexe que vous avez rencontrée durant l'audit et qui n'a pas été examinée au cours du comité d'audit ?
- Quelles sont les points sur lesquels vous avez passé le plus de temps de discussion avec le management ?

Nous contacter

Jean-Marc Discours
Associé, Président du BLC France
KPMG
+33 1 55 68 68 83
jdiscours@kpmg.fr

Site : home.kpmg/fr/board-leadership-center
E-mail : fr-kpmgblc@kpmg.fr

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est le membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). KPMG International et ses entités liées ne proposent pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2022 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG [Imprimé en France] Réalisation : BLC – Juillet 2022